

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23
Présents : 17
Procurations : 4
Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : M. Thomas MEISSONNIER ayant donné procuration à Monsieur Serge CHAZALMARTIN, Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à Monsieur Lionel BOUNIOL, Mme Sylvie PETIT ayant donné procuration à Madame Valérie PLAGNES, Monsieur Nicolas SALLES ayant donné procuration à Madame Delphine CASTAN LAHONDES,

Absents : M. Florian DELHAL, Madame Larissa FAGES,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

91/2024 – Choix de l'entreprise pour l'installation des cloisons dans le préau de l'ancienne école de Chirac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle les actuels travaux de l'ancienne école de Chirac pour la réhabilitation en 6 logements.

Lors sa séance du 07 octobre 2024, Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de la possibilité d'aménager le préau de l'ancienne école dans l'objectif d'installer un commerce.

Il est proposé de réaliser les premiers travaux comprenant l'isolation, les toilettes, le chauffage (poêle à granules) et fenêtres.

Lors du Conseil Municipal du 07 octobre 2024, le choix de l'entreprise a été adopté pour l'achat et l'installation des fenêtres du bâtiment en question.

La présente délibération concerne l'installation des cloisons. Deux entreprises ont répondu à l'offre de la commune, Technicloison et Lozère isolation.

| Entreprises | Montant HT |
|--------------------|-------------------|
| Technicloison | 11 621.50 |
| Lozère isolation | 17 737.00 |

Entendu la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec la SARL Technicloison pour un montant de 11 621.50 euros HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la commune.

Bourgs sur Colagne, le 19 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Magali ROUSSET



Le Maire,

Lionel BOUNIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.